

## F015 Mise en œuvre d'une stratégie déchets

Programmation

<b>Périmètre</b>
EPT Grand-Orly Seine Bièvre
<b>Exigence</b>
Exigence 1 : Combattre les dérèglements climatiques et les nuisances
<b>Objectifs</b>
<p>L'ambition de politique environnementale du territoire s'appuie sur les objectifs de sobriété et d'efficacité. Tout comme l'énergie, la consommation d'aliments et de biens fait partie du quotidien et est également concernée. Éviter de produire les déchets par la prévention et le réemploi est le premier objectif à atteindre afin de respecter la hiérarchie des modes de traitement des déchets, socle de base de la réglementation relative à leur gestion. L'objectif de réduction concerne tous les déchets des ménages y compris les encombrants et les déchets apportés en déchèteries, ainsi que les déchets dits « assimilés » des commerçants et entreprises collectés par le service de la collectivité. L'expérience prouve que les actions de prévention des déchets ne peuvent efficacement porter leurs effets que si les acteurs locaux se les approprient pour les décliner dans les territoires.</p> <p>Dans ce cadre, le rôle de planification et de programmation des collectivités territoriales est essentiel. Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre qui s'étend sur la période 2019-2025 y prend toute sa part.</p>
<b>Description de l'action</b>
<p><u>Inscrire la gestion des déchets dans le cadre d'une économie circulaire</u></p> <p>Sous l'impulsion notamment de la loi pour la transition énergétique pour la croissance verte, la gestion et le traitement des déchets évoluent, passant d'un modèle linéaire (extraire, produire, consommer, jeter) à un modèle circulaire, fondé sur le cycle de vie du produit appréhendé comme une ressource. L'économie circulaire vise à limiter le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits.</p> <p>Dans ce contexte, et en accord avec sa stratégie environnementale et économique, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre souhaite mettre en œuvre une stratégie déchets qui s'appuie sur les piliers de l'économie circulaire : l'approvisionnement durable (par exemple dans les achats publics), l'écoconception (par exemple dans la filière de la construction), l'écologie industrielle et territoriale, l'économie de la fonctionnalité, la consommation responsable (par exemple à travers des démarches de sensibilisation), l'allongement de la durée d'usage et le recyclage.</p> <p>La sensibilisation et l'adhésion des acteurs du territoire ainsi que de la population à cette démarche est essentielle afin d'en multiplier les effets et de développer cette filière économique non délocalisable. Penser les déchets comme une matière première à réemployer (chaleur, source d'engrais notamment) est un facteur d'innovation et de création d'emplois non délocalisables que le territoire souhaite encourager.</p>
<p><u>Mettre en œuvre cette stratégie à travers le PLPDMA</u></p> <p>Le PLPDMA a été élaboré en concertation avec les acteurs locaux du territoire – associations, bailleurs, habitants – sur la base de l'état des lieux de la production des différents flux de déchets sur le territoire. Il doit permettre d'atteindre les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés définis par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 (dite loi TECV), à savoir une réduction de 9 % par habitant à l'horizon 2025 par rapport à l'année 2016, année de référence.</p>
<p>Six axes stratégiques ont été identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Axe 1 : Réduire les déchets organiques : déchets verts et déchets alimentaires ;</li> <li>• Axe 2 : Favoriser les pratiques autour du réemploi et du partage ;</li> <li>• Axe 3 : Favoriser la consommation responsable et réduire les emballages ;</li> <li>• Axe 4 : Renforcer l'éco exemplarité de l'administration ;</li> <li>• Axe 5 : Mieux communiquer sur la prévention des déchets ;</li> <li>• Axe 6 : Associer les acteurs économiques à la prévention des déchets.</li> </ul>

L'ensemble de ces axes stratégiques se décline en 28 actions opérationnelles qui se mettront en place de façon échelonnée sur la période 2019 à 2025.

## Pilotage

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est lanceur de la réflexion avec les communes du territoire  
Compétence déchets : EPT, communes

## Partenaires

Associations locales, commerçants, entreprises  
Syndicats de traitement des déchets  
Observatoire régional des déchets  
Agence de l'environnement et maîtrise de l'énergie  
Région Ile-de-France  
Départements du Val-de-Marne et l'Essonne

## Temporalité

Court terme : début de mise en œuvre des actions  
Moyen terme : fin du PLPDMA – bilan du programme en 2025  
Chaque fin d'année : évaluation des actions de l'année N-1 sur la base d'indicateurs définis pour chaque action

## Action en lien

F016 : Promotion d'une économie inclusive, non délocalisable et solidaire